

République Française.  
Département du Cantal.  
Commune de Naucelles.

### REUNION du 1er Mars 2018.

**Nombre de membres: 19. En exercice: 19. Présents: 13 Représentés: 5**  
**Date de convocation: 22/02/2018.**

Le premier mars deux mil dix-huit, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Céline ARSAC, Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER, Marie-Christine CLUSE, Corinne FALIES, Muriel FALISSARD, Marjorie FREYSSAC, Christian GASTON, Evelyne LADRAS, Michel LAVAL, Marie MALROUX, Jacky MARGE, Jean-Philippe MONCANIS, Jacques MURATET, Christian POULHES, Jean-Pierre REYT, Christine TOUZY, Patrick VISI.

**Absente excusée** : Marjorie FREYSSAC

**Pouvoirs** : Céline ARSAC à Christine TOUZY, Marie Christine CLUSE à Michel LAVAL, Corinne FALIES à Muriel FALISSARD, Evelyne LADRAS à Jacques MURATET, Jacky MARGE à Christian GASTON.

Marie MALROUX a quitté la séance à 20h30.

Muriel FALISSARD a été élue secrétaire.

Adoption du P.V. de la séance du 11 Janvier 2018

Vote : (dont 5 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

*Aucune observation.*

### Enfance, culture, information, relations extérieures

#### Information Association de promotion du patrimoine / Eglise

*Monsieur le Maire résume la réunion du bureau de l'Association NAUCELLES Mémoire et Patrimoine qui s'est tenue la veille au soir.*

*Au cours de cette réunion Madame CHARMES, représentante départementale de la Fondation du Patrimoine a présenté les modalités de la souscription envisagée pour venir en aide aux travaux de toiture à réaliser à l'église en 2018.*

*Une convention tri partite entre la Fondation, l'Association et la Commune sera signée prochainement, la Fondation du Patrimoine doublera sur ses fonds propres le résultat de la souscription.*

*La souscription ouvrira un droit à défiscalisation pour les souscripteurs (67% du montant souscrit dans les limites autorisées par le code des impôts).*

*Lors de cette réunion, les membres du bureau ont élu :*

*Céline ARSAC, présidente*

*Marie Claude BOUYSSOU, vice-présidente*

*Josiane COURBEBASSE, secrétaire*

*Yvette NOYGUES, secrétaire adjointe*

*Jean Michel TESTARD, trésorier*

*Bernard LARIBE, trésorier adjoint*

### **Pétition contre la limitation de vitesse à 80 km/h**

*Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Vincent DESCOEUR, député, relatif au projet de loi portant la limitation de vitesse à 80km/h et invitant à signer une pétition contre ce projet.*

*Il est proposé à chacune et chacun de signer ou non la pétition en fonction de ses convictions personnelles sur ce sujet.*

### **2018 – 07 – Modification et actualisation du Règlement intérieur de la Structure Multi Accueil « Les PITIOUS »**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de modifier et actualiser le règlement intérieur de la Structure Multi Accueil « Les PITIOUS » pour intégrer notamment les exigences en matière de vaccinations.

Le Conseil après examen adopte le nouveau Règlement intérieur de la SMA, ainsi rédigé et joint en annexe de la présente délibération.

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

*Aucune observation.*

### **Education, solidarité**

### **2018 – 08 – Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE 2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'AUTHRE a déposé le 15 décembre 2017 une demande de subvention auprès du programme LEADER du Pays d'AURILLAC pour l'opération suivante :

« Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE 2018 ».

Afin de permettre au Centre Social de mobiliser les crédits LEADER, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 779.34 € pour cette opération. Cette participation sera comprise dans la subvention globale qui sera attribuée au Centre Social pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 779.34 € au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'AUTHRE pour l'opération suivante : « Mutualisation des animations dans le cadre des TAP. Poste de coordination du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE 2018 ».
- de retenir la même base de dépenses que celle du programme LEADER.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et engager toutes demandes sur cette question

INSEE 2013 en vigueur au 1/1/16		CRAN	JUSS	LAROQ	MARM	NAUC	REILH		TOTAL
TAUX 1	7 communes	10.81%	27.91%	4.92%	9.93%	27.25%	15.48%	3.70%	100.00%
réparti	2 860 €	309.07 €	798.33 €	140.60 €	284.02 €	779.34 €	442.80 €	105.85 €	2 860 €

Nombre d'habitants	INSEE 2013 en vigueur au 1/1/16	765	1976	348	703	1929	1096	262	7 079
Taux 1	%	10.81%	27.91%	4.92%	9.93%	27.25%	15.48%	3.70%	100.00%

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

*Monsieur LAVAL demande si le calcul est fait au prorata du nombre d'habitants. Il lui est confirmé que oui.*

### **2018 – 09 – Acquisition d'un congélateur pour le restaurant scolaire**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un congélateur doit être remplacé au restaurant scolaire, la réparation l'équipement défaillant étant disproportionnée vis-à-vis de la valeur vénale du matériel. En conséquence trois offres ont été demandées comme l'indique le tableau ci-après.

CONGELATEUR 700 litres	MAGOT GRIMAL	EQUIP FROID	CMBH
Montant HT	1610 €	1645 €	1268 €

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal 2019 en section d'investissement à l'opération « Acquisition de matériel ».  
Après discussion, l'offre proposée par la société CMBH est soumise au conseil.

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

*Aucune observation, hormis pour confirmer que la garantie est de 2 ans.*

## Urbanisme, environnement, économie.

### **Recensement : résultat provisoire**

*Le tableau du résultat provisoire présenté en Commission réunie Urbanisme est distribué aux membres du Conseil qui se trouvaient absents lors de la réunion de la Commission. Sous réserve de confirmation par l'INSEE à intervenir d'ici au mois de juin, nous sommes 2082 résidents et possiblement 2143 avec les étudiants, estimés à 61 à ce 1<sup>er</sup> janvier par l'INSEE. Le chiffre de la population rattachée n'a pas pu être vérifié lors de l'enquête en raison des transmissions par internet des informations, il faut donc un peu de patience pour le connaître et se contenter provisoirement du chiffre de 61 en espérant qu'il ne sera pas inférieur.*

### **2018 – 10 – Projet de chambre funéraire mobile**

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Société LOT CANTAL FUNERAIRE est titulaire d'un marché relatif à l'organisation des inhumations sur réquisition de Monsieur le Procureur de la République. A cet effet la dite Société envisage de s'installer sur la Zone économique des 4 Chemins, Route d'AYRENS, sur une parcelle propriété de la Société RAYMOND RAYNAL. A cet effet un permis de construire est en cours d'instruction.

Ce dossier fera l'objet d'une Autorisation préfectorale après avis du Conseil municipal et du CODERST.

Après avis de la Commission urbanisme, le Conseil municipal donne un avis favorable à ce dossier sous réserve :

- que toutes les obligations sanitaires soient respectées,
- que l'usage de cet équipement soit réservé à la seule activité résultant du marché public émanant du Ministère de la Justice, attribué pour une durée de trois ans,
- Le conseil municipal souhaite que ce dernier point soit mentionné dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

*Aucune observation.*

### **2018 – 11 – Location de parcelles à vocation agricole**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'à la suite de la procédure validée à l'unanimité lors du dernier Conseil, 13 courriers ont été adressés par la Chambre d'Agriculture aux exploitants répondants aux critères retenus en référence aux délibérations du 21 septembre 2006 et 11 janvier 2018.

Le tableau ci-après synthétise les réponses reçues pour la date limite du 15 février et établit un classement.

		CRITERES							
		1	2	3	4	5	6	7	
	NOM Prénom	Adresse	Siège à Naucelles	< 60 ans	Act. princ.	Install. Jeune < 5ans	Exploit.à conforter	Date < 15/02	Classement
1	GIBERT Michel	Varet			X		X	25/01/ 17	XXXX
2	SERVAN Julien	Rue de la Réginie	X	X	X	X	X	07/02	XXXXXXXX
3	REYT J.Pierre	Tourtoulou	x	X	X		X	12/02	XXXXXXXX
4	CHALIER Stéphane	Veyrières	x	X	X		X	13/02	XXXXXXXX
5	LOURS Thierry	Le Claux	x	X	X		X	15/02	XXXXXXXX

Il est donc proposé au Conseil de donner une suite favorable à la candidature de Monsieur SERVAN Julien en vertu de ce qui précède et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires avec l'intéressé sous réserve, si elle lui est nécessaire, de l'autorisation de l'obtention d'exploiter.

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

*Monsieur SERVAN bénéficie du statut de jeune agriculteur, ce qui n'avait pas été indiqué lors de la Commission urbanisme réunie, après vérification auprès de la Chambre d'agriculture, le tableau de synthèse a donc été modifié pour le placer en tête des candidatures reçues.*

*Explication est fournie au Conseil par Monsieur le Maire à la demande de Madame TOUZY : lorsque l'exploitant est titulaire d'une superficie trop importante, il peut lui être refusé cette autorisation pour exploiter des terrains supplémentaires et ceci par la commission compétente.*

*A la question, si c'est refusé, que fait-on ? La réponse est : on recommence.*

### Finances, administration générale, sports

*Madame TOUZY, Adjointe en charges des finances, présente les résultats pour le budget principal et les budgets annexes aux moyens de tableaux de synthèses.*

*Monsieur GASTON, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle les principaux postes d'investissement réalisés en 2017 et met aux voix les résultats pour chacun des budgets, Monsieur le Maire étant sorti.*

### 2018 – 12 — Approbation du Compte administratif du Budget principal 2017

M. Christian GASTON, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2017, qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses 1 063 268.06 €

Recettes 1 517 111.42 €

**Excédent de clôture : 453 843.36 €**

#### Investissement

Dépenses	1 152 556.69 €
Recettes	717 309.58 €
Restes à réaliser Dépenses:	781 177.00 €
Restes à réaliser Recettes:	835 453.00 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>380 971.11 €</b>

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget principal 2017.

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

### **2018 - 13 – Approbation du Compte administratif du Budget annexe Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » 2017 :**

M. Christian GASTON, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » 2017, qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	168 647.41 €
Recettes	188 808.49 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>20 161.08 €</b>

#### **Investissement**

Dépenses	8 388.43 €
Recettes	10 281.74 €
Restes à réaliser Dépenses:	5 543.00 €
Restes à réaliser Recettes:	1 893.31 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>3 649.69 €</b>

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget annexe de la Structure Multi-Accueil «Les PITIOUS 2017».

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 14 voix

### **2018 – 14 – Approbation du Compte administratif du Budget annexe Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE 2017 :**

M. Christian GASTON, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'Authre 2017, qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	48 185.14 €
Recettes	48 185.14 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

#### **Investissement**

Dépenses	0 €
Recettes	0€
<b>Besoin de financement :</b>	<b>0 €</b>

En l'absence de Monsieur Christian POULHES, Maire, sorti de la salle lors de ce vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE 2017.

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 17 voix

*Monsieur le Maire met aux voix les Comptes de gestion établis pour les 3 budgets par Monsieur le Receveur, ce qui n'appelle pas d'observation.*

### **2018 - 15 – Approbation du Compte de gestion du Budget principal établi par M. le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le Budget principal primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Monsieur le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion du Budget principal dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

### **2018 - 016 – Approbation du Compte de gestion du Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » établi par M. le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des

créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le Compte de gestion du budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS » dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

### **2018 - 017 – Approbation du Compte de gestion du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE établi par M. le Receveur**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian POULHES, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif (pas de budget supplémentaire) de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le Compte de gestion du Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE dressé, pour l'exercice 2017, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part



Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

*Monsieur le Maire met aux voix les propositions d'Affectations des résultats pour les 3 budgets ce qui n'appelle pas d'observation.*

**2018 - 018 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 pour le Budget principal.**

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 453 843.36 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice 326 418.65 €

B Résultats antérieurs reportés 127 424.71 €  
ligne 002 du compte administratif

**C Résultat à affecter**  
**= A+B (hors restes à réaliser) 453 843.36 €**

D Solde d'exécution d'investissement - 435 247.11€

E Solde des restes à réaliser d'investissement 54 276 €

**Besoin de financement F =D+E - 380 971.11 €**

**AFFECTATION = C =G+H 453 843.36 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 380 971.11 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 72 872.25 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €**

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

**2018- 019 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 pour le Budget annexe de la Structure Multi-Accueil « Les PITIOUS».**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de

fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €  
- un déficit de fonctionnement de : 23 720.90 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 23 720.90 €	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	43 881.98 €	
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>20 161.08 €</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	1 893.31€	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 5 543 €	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>- 3 649.69 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>20 161.08 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>3 649.69 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>16 511.39 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>		<b>0.00 €</b>

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

## **2018 - 020 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 pour le Budget annexe du Centre Social de la Vallée de l'AUTHRE.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 47 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	47 €

<b>C Résultat à affecter</b>		
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>0.00 €</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>0.00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		<b>0.00 €</b>
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>		<b>0.00 €</b>

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

### **2018 - 021 – Appel à projet au titre des Amendes de Police 2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil que par courrier, le Conseil Départemental nous a informés d'un appel à projet au titre des Amendes de Police pour l'année 2018.

Les aménagements de sécurité prévus Avenue Henri Mondor (RD 922) entrent dans le champ de cet appel à projet.

Le dossier tel qu'établi par le Cabinet SAUNAL CROS fait ressortir un montant de travaux éligibles de 46 547 € HT (55 856.40 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ce dossier, accepte les devis correspondants, assure le financement de la façon suivante :

Produit des Amendes de Police :	7 500 € (égal à 25% de 30 000 HT éligible)
Autofinancement :	48 356.40 €
Total TTC :	55 856.40 €

et demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'inscription de ces travaux sur le programme « Produits des Amendes de Police » 2018.

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 17 voix

*Marie MALROUX ayant quitté la séance à 20H30.*

### **2018 - 22 –Création d'un poste CAE – CEC (contrat emploi et compétence) au service technique**

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'à la suite de la fin du contrat aidé de M Samuel ZAHAM au 27/03/2018, il convient de poursuivre son parcours par un contrat CAE – CEC. Ce contrat sera assorti d'une formation qualifiante en lien avec les objectifs du bénéficiaire, agent d'entretien des bâtiments (plomberie, électricité, maçonnerie ...).

Durée hebdomadaire 35 h

Aide de l'Etat : 50% sur 26 h

Après délibération le conseil autorise M Le Maire à signer les documents avec les différents organismes dont la Mission Locale.

Vote : (dont 5 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 17 voix

*Marie MALROUX ayant quitté la séance à 20H30.*

### **Questions diverses**

*Monsieur LAVAL signale des vitesses excessives en divers points de la Commune (La VIRADE, Route d'AURILLAC au niveau d'ENCANJAC) et des collisions qui se sont produites au niveau de la boulangerie.*

*Monsieur le Maire répond que l'on peut demander à la Gendarmerie de réaliser des contrôles plus fréquents pour la vitesse. Il espère que les places de stationnement minute qui seront réalisées face à la boulangerie amélioreront les conditions de circulations sur l'avenue Henri MONDOR.*

*Monsieur LAVAL signale que les intempéries ont beaucoup dégradé les voies communales et s'il est prévu d'y remédier ?*

*Madame TOUZY que le budget est en cours de préparation et que les sommes nécessaires y seront consacrées.*

*Monsieur LAVAL indique qu'il a surpris un agent communal en train de réaliser des travaux de meulage sans protection oculaire et demande si cela est normal ?*

*Monsieur le Maire répond que les agents disposent des moyens de protections réglementaires et qu'une note de service suivra sous forme de rappel à l'ordre.*

La séance est levée à 20h45.

Prochaine séance le 12 avril à 19h

La secrétaire de séance

Muriel FALISSARD